



**POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**
Service Commande Publique et Finance
2022/D/PRST/649
Code : 1.7.4 E

DECISION

PASSATION D'UN MARCHÉ EN APPEL D'OFFRES
RELATIF AU MARCHÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE FOURNITURE DE
DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE
(01 2 04)

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions à la Première Adjointe,

VU les articles R 2161-1 à R 2161-5, R 2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

VU les avis d'appel public à la concurrence publiés le 23 septembre 2022 dans le JOUE, et le 22 septembre 2022 dans le BOAMP et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation "e-marchespublics" le 19 septembre 2022,

DÉCIDE :

DE CONCLURE le marché cité ci-dessus avec la société ELRES - ELIOR France ENSEIGNEMENT sise 1 Rue Albert Cohen Immeuble plein Ouest - CS 30011, 13321 MARSEILLE CEDEX 16,

DE PREVOIR l'application du présent marché conformément à l'acte d'engagement, au bordereau des prix unitaires valant détail quantitatif estimatif, au cahier des clauses administratives particulières et au cahier des clauses techniques particulières,

Le présent marché est conclu pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable tacitement une fois au maximum, pour une durée d'un an.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 25 NOV. 2022

Carpentras le 24 NOV. 2022



Pour Le Maire
La Première Adjointe,


Yvette Guiou